

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, AM.BROUDIC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, S.MOREAU.

Excusés : D.MERLE procuration à G.LE BRIAND, L.LE MOULLEC procuration à M.MERLÉ, N.MARCHOU procuration à M.KERGALL, M.LE PARLOUER procuration à S.MOREAU, A.LE MORVAN procuration à Y.LE CALVEZ

Secrétaire : P.BOURGÈS

Le Maire propose de confier le secrétariat de la séance à Patricia BOURGÈS conformément à l'article L2121-15 du CGCT. La proposition est adoptée à l'unanimité.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2026

Le Maire soumet le PV à l'approbation des élus.

S. MOREAU demande s'il est possible d'ajouter la procuration qu'il détenait pour M. LE PARLOUER. Un correctif sera apporté au PV.

L'assemblée à l'unanimité adopte le Procès-Verbal de la séance du 17 avril 2026.

2- ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

DEBAT : Le maire donne lecture du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 20/05/2026, fixant le nombre de délégués et suppléants à élire dans la perspective des élections sénatoriales du 27/09/2026. Pour la commune de Pleubian, le nombre de délégués à élire est de 5 et le nombre de suppléants de 3.

a) Composition du bureau électoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de François TILLY, Françoise AMBERT, Sébastien MOREAU et Thomas LE CHEVANTON. Le secrétariat est confié à Madame Patricia BOURGES. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée :

Liste : Gilbert LE BRIAND

1. Gilbert LE BRIAND
2. Patricia BOURGES
3. Didier MERLE
4. Nathalie MARCHOU
5. Yvon LE CALVEZ
6. Martine KERGALL
7. Laurent LE MOULLEC
8. Marie MERLÉ

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Election des délégués

Ont obtenu :

- liste Gilbert LE BRIAND : 19 voix

Le maire proclame les résultats définitifs :

Sont désignés Gilbert LE BRIAND, Patricia BOURGES, Didier MERLE, Nathalie MARCHOU, Yvon LE CALVEZ.

Election des suppléants

Ont obtenu :

- liste Gilbert LE BRIAND : 19 voix

Le maire proclame les résultats définitifs :

Sont désignés Martine KERGALL, Laurent LE MOULLEC, Marie MERLÉ.

3- CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

DEBAT : Le maire précise qu'il convient de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, présidée par le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Il est décidé de proposer à la direction départementale des finances publiques la liste des contribuables suivants, en vue de constituer la commission communale des impôts directs pour la durée du mandat.

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLÉANTS
BOURGES Patricia	GICQUEL Joël
MERLE Didier	MERLÉ Marie
MARCHOU Nathalie	LE MOULLEC Laurent
TILLY François	BROUDIC Anne-Marie
KERGALL Martine	APPADOO Jean-Noël
LE CHEVANTON Thomas	MARION Hervé
LE GUILCHER Yann	LE CORRE Isabelle
LE GALL Michel	LE PARLOUER Monique
PARANTHOEN Lucienne	LE MORVAN Annelyse
CORLOUER Véronique	MAREC Laure
MENGUY Guy	MEUDAL Christian
RALON Jean-Yves	MOREAU Gaël
LE CALVEZ Yvon	PARANTHOEN Philippe
MOREAU Sébastien	HAMON Monique
COATANOAN Jeanine	BERTHOU Romuald
AMBERT Françoise	THÉPAUT Xavier

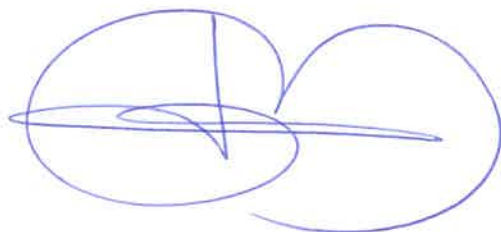
4- Affaires diverses

DEBAT : Le Maire informe l'assemblée des suites de la démarche de concertation dans le cadre de l'extension, de la nouvelle réglementation et plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert dont la commune est gestionnaire. La consultation publique s'est achevée en mars et l'analyse est en cours pour la région Bretagne. Un bilan sera fait. La commune de Pleubian en lien avec la Région Bretagne a souhaité poursuivre les échanges en mettant en place un dialogue territorial. De nouveaux acteurs seront associés ; il s'agit de riverains, d'usagers non affiliés à des organismes, des commerçants, des élus de la commune. Ces rencontres vont avoir pour objectifs d'améliorer la compréhension locale du projet de nouvelle réglementation et maintenir un dialogue ouvert entre le gestionnaire et la population. Ces temps seront animés par une consultante indépendante, Mme Anne-Cerise TISSOT sous la forme d'entretiens et de réunions. Dix entretiens seront suivis d'un compte rendu. Une réunion de travail élargie se tiendra le 10 septembre 2026 et permettra de travailler collectivement la réglementation. Une réunion publique viendra clore cette démarche et se déroulera le 13 octobre 2026.

En 2026, nous fêtons les 20 ans de la RNR du Sillon de Talbert. Cet anniversaire sera fêté conjointement avec les 10 ans de la RNR de Plounérin, gérée par LTC. Le programme des festivités sera communiqué ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Maire,
Gilbert LE BRIAND



Le secrétaire de séance,
Patricia BOURGES

